

LES INSTANCES DE TUTELLE : FONCTIONNEMENT, RELATION, PROJET DE SERVICE

Agrément, CPOM, certification, rapport d'activité : quatre mots qui décident de votre marge de manœuvre et que peu savent situer les uns par rapport aux autres. Deux heures pour y voir enfin clair.

INFORMATIONS			PROGRAMME (2H)		EV004
Public Tout collaborateur en SPST		Modalités et tarifs - En distanciel : 150€ HT - Intra-entreprise : nous consulter			
Dates Consultez notre site web	Lieux Séminaire distanciel	Prérequis Aucun prérequis nécessaire			
Objectifs À l'issue de ce webinaire-conférence, les participants sauront identifier les instances qui encadrent l'activité des SPST et leur rôle respectif, comprendre les mécanismes qui structurent la relation avec elles (agrément, CPOM, certification, rapports d'activité), et situer le projet de service comme pièce maîtresse de cette articulation, jusqu'à sa traduction dans le quotidien des équipes.					
Méthodes d'évaluation - Évaluation par quiz en direct - Questionnaire de satisfaction		Méthodes pédagogiques - Apports structurés et interactifs - Exemples commentés en direct - Sondages et questions-réponses			

Qui encadre les SPST ? Le paysage des tutelles - L'État en région : la DREETS et le médecin inspecteur du travail (agrément, contrôle, dialogue avec les services). - L'Assurance Maladie - Risques professionnels et la CARSAT : prévention, contractualisation, articulation avec les priorités nationales. - Le cadre d'ensemble : Plan Santé au Travail national et sa déclinaison régionale (PRST), instances régionales de concertation.	
Les mécanismes de la relation : agrément, CPOM, certification - L'agrément : à quoi il engage le service, comment il s'obtient et se renouvelle. - Le CPOM : le contrat tripartite SPST-DREETS-CARSAT (objectifs, moyens, indicateurs de suivi). - La certification et les rapports d'activité : rendre compte de la qualité et de l'activité du service.	
Le projet de service, pièce maîtresse, et ce que cela change pour chacun - Le projet de service : son élaboration (rôle de la CMT), son approbation et son articulation avec l'agrément, le CPOM et le PRST. - Du projet de service au quotidien des équipes : comment les priorités contractualisées se traduisent dans l'activité de chaque métier.	